

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2024

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie
MM BECRET Christian, SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

Absents excusés représentés :

Mme DERAS Thierry (pouvoir à Mme SANSON Michèle)
M. DUMONT Baptiste (pouvoir à M. BECRET Christian)

Secrétaire de séance : Mme Lydie CALBRY

La séance est ouverte à 18h00.

Avant de passer aux diverses délibérations, M. le maire précise qu'un neuvième point a été ajouté à l'ordre du jour .

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION DECIDANT DE DONNER UNE DENOMINATION OFFICIELLE A LA RUE NICOLE LEMAITRE.

La prise en compte par les services de l'Etat, de la rue Nicole Lemaître, baptisée le 11 novembre 2023 (cadastre, géolocalisation, etc ...), doit être validée par une délibération.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

3. DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU CENTRE DE FORMATION CFA NORMANDIE.

- Deux élèves Dampierrois fréquentant le CFA Normandie sont concernés par cette demande de subvention.
- Le conseil municipal décide d'attribuer 50 € par élève soit 100 €.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION POUR L'ACCEPTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR EN FAVEUR D'UNE PERSONNE A MOBILITE REDUITE.

Le 27 juillet 2023 un courrier a été adressé au Président du Département lui demandant de prendre en charge financièrement la réfection d'un trottoir se trouvant sur la D1 afin de faciliter l'accès d'une personne à mobilité réduite.

Sa réponse nous est parvenue le 5 janvier 2024 : le trottoir est sur une départementale mais en traversée d'agglomération. Pour cette raison, ce projet sera financé en partie par la commune et par le département.

Décision du conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

5. **DELIBERATION POUR LE RENOUELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

6. **DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2024 AUX ASSOCIATIONS 2024.**

Subventions accordées pour un montant total de 2000,00 € réparties entre les associations en fonction de leur budget et des différentes activités et projets présentés lors d'une réunion entre M. le Maire et les Présidents d'associations le 24 janvier dernier.

Décision du Conseil Municipal : 1 voix CONTRE – 7 voix POUR dont 2 pouvoirs

7. **DELIBERATION DONNANT AUTORISATION A M. LE MAIRE DE CONTRACTER UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE-ECOLE.**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

8. **DELIBERATION DONNANT AUTORISANT M. LE MAIRE D'ACCEPTER ET DE SIGNER LE DEVIS EUROVIA POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENROBES DES RUE DE LA GARENNE ET DE L'ECOLE BUISSONNIERE.**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

9. **QUESTIONS DIVERSES.**

Présentation d'un devis pour la conception et le suivi d'un projet de requalification d'espaces verts communaux qui concernerait :

- le rond-point + Espace devant le Vieux Puits,
- le rond-point des Quatre routes,
- le mur du cimetière et les environs du monument aux morts.

Ces endroits stratégiques sont le reflet de la commune et ont besoin d'être rénovés.

Une étude de la faisabilité financière de ce projet (demandes de subventions + reste à charge pour la commune) va être effectuée afin de pouvoir le réaliser sur deux ans.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance,
Mme Lydie CALBRY

Le Maire,
M. Bernard TOMKOW

